



Paris, le 27 mai 2021

Il est grand temps de relancer le dialogue social dans toutes les branches de la presse et des médias

Il aura fallu que les syndicats de journalistes représentatifs dans la branche de la convention collective (SNJ – SNJ-CGT – CFDT-Journalistes – SGJ-FO) saisissent la Direction générale du travail, il y a un an, pour que les représentants des employeurs des différentes formes de presse daignent enfin participer à une réunion. Mercredi 19 mai, un premier rendez-vous a permis d'acter la nécessité de créer une commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI), rendue obligatoire par la loi du 8 août 2016.

Ce retard à l'allumage dû à une forme d'inertie patronale était devenu problématique, d'autant que certaines fédérations patronales et non des moindres avaient pris ce prétexte d'une absence de CPPNI sur le champ des journalistes pour refuser de convoquer les négociations obligatoires dans les branches.

L'intersyndicale SNJ – SNJ-CGT – CFDT-Journalistes – SGJ-FO a rappelé lors de cette première réunion son attachement au paritarisme, et l'organisation originale sur laquelle s'est bâtie la profession, à travers différentes instances, que ce soit en matière de formation professionnelle initiale ou continue (CPNEJ, CPNEF, AFDAS), de prévoyance et de retraite (Audiens-Prévoyance), d'attribution de la carte de presse (CCIJP) ou d'arbitrage (commission arbitrale). L'ensemble des organisations syndicales représentatives des journalistes considèrent comme urgentes l'ouverture ou la réouverture de négociations dans toutes les formes de presse, intégrant les journalistes rémunérés à la pige, sur les salaires et sur les grilles de qualification révolutionnées par la généralisation du numérique.

La création de la CPPNI permettra de retrouver un espace de discussion formel pour l'ensemble des formes de presse.

Du côté de la délégation patronale, constituée autour de l'Alliance de la presse d'information générale (APIG), qui devra faire de la place à de nouveaux acteurs à l'automne - notamment ceux de l'audiovisuel après les nouvelles mesures de représentativité -, certains ne cachent pas leur impatience d'en profiter pour « interpréter sans tabous » la convention collective nationale de travail des journalistes. Les syndicats de journalistes ont rappelé qu'il était hors de question que la relance du dialogue social soit l'occasion de revoir à la baisse nos acquis sociaux. Notre action s'inscrit dans une seule logique : pérenniser les dispositions de la convention collective, faire vivre le paritarisme, pour renforcer nos droits et en acquérir de nouveaux.

L'intersyndicale SNJ – SNJ-CGT – CFDT-Journalistes – SGJ-FO